

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mai 2014

---

**PROJET D'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES  
ÉTATS-UNIS - (N° 1938)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 23

présenté par

M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier, M. Carvalho, M. Charroux, M. Dolez,  
Mme Fraysse et M. Sansu

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Après le mot :

« auprès »

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 26 :

« de la Commission européenne afin de suspendre les négociations sur le projet d'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, afin que puisse être organisée une consultation publique et démocratique permettant aux peuples souverains et à leurs représentants de se prononcer sur la poursuite ou non des négociations ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rétablissement du texte initial de la résolution.